



Note d'unité

MRF/ MF77-VMI | N° 2020-054

Décision du 29 avril 2020

Décision n° MRF/ MF77-VMI 2020-054 du 29 Avril 2020

**Portant délégation de signature de Directeur de l'unité de maintenance MF77-VMI,
au Responsable Logistique Ordonnancement, au Responsable de la ligne de production 1 et
au Responsable de la ligne de production 2**

Le Directeur de l'unité de maintenance MF77-VMI

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs (Note Générale n°2019-045) consentie le 1^{er} octobre 2019 à la Directrice du département MRF par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs (Note de Département n° 2019-119) consentie le 1^{er} octobre 2019, au Directeur de l'unité MF77-VMI par la Directrice du département MRF ;

Décide :

Article 1^{er}

Décide de donner délégation à :

- M. Anne Florence LARROUMET, Responsable Logistique Ordonnancement,
- M. Patrick LABEDE, Responsable de la ligne de production 1,
- M. Guibert GALONDE, Responsable de la ligne de production 2,

à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de ladite unité :

1.1. Les décisions relatives aux mesures disciplinaires du 1^{er} degré a.



Article 2

La présente délégation annule et remplace la note d'unité MF77 – VMI N° 2019-218 en date du 1 Janvier 2020.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 29 Avril 2020

Le Directeur de l'Unité de Maintenance MF77-VMI

Xavier GADEAU